



Appel à propositions
Résidence artistique Espace Naturel Sensible (ENS) de la Save
2025 - 2026
- Artiste peintre et/ou aquarelliste -

Afin de mettre en valeur et préserver le patrimoine naturel (faune et flore) remarquable de l'Isère, le Département a créé un réseau d'Espaces Naturels Sensibles (ENS). L'objectif est aussi de valoriser l'histoire et l'action de l'homme sur ces espaces, le patrimoine bâti, les pratiques et traditions agricoles, pastorales et sylvicoles, ainsi que les activités économiques.

L'éducation à l'environnement est également au centre de cette politique, notamment via la campagne « à la découverte des ENS » permettant aux scolaires de découvrir la nature au cours de sorties accompagnées par des animateurs agréés.

L'un des sites majeurs de ce réseau est l'ENS de la rivière Save situé dans le Nord de l'Isère. Celui-ci est composé de différentes zones humides (étangs, lac, marais, tourbières, mares) accompagnant la rivière et ses affluents. En 2025, le site présente une zone d'intervention de 340 ha. Le Département de l'Isère est propriétaire de 194 ha et bénéficie de 53 ha de parcelles sous convention avec d'autres propriétaires.

L'un des enjeux de l'ENS de la Save est la valorisation culturelle du site via la mise en œuvre de résidences d'artistes dont le but est de mettre en valeur le site et de créer du lien avec les habitants. Cette action est prévue dans le plan de gestion¹ de l'ENS et sera financée par le Département via sa politique ENS.

Une première résidence d'artiste a été réalisée en 2018-2019. Elle a permis d'accueillir une illustratrice jeunesse qui a participé à la création d'un album sur l'ENS : « La Save ou le petit monde des marais ».

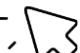
Sept classes d'écoles élémentaires situées sur les communes de l'ENS ont également bénéficié d'interventions aboutissant à la réalisation de livrets conçus par les enfants.

Une deuxième résidence a eu lieu en 2020-2021. Une photo journaliste a conçu un carnet de voyage sur l'ENS et une exposition de photographies.

Les six classes de cinquième du collège de Morestel ont été accompagnées par la photo journaliste dans la réalisation de photographies de l'ENS et la rédaction de haïkus.

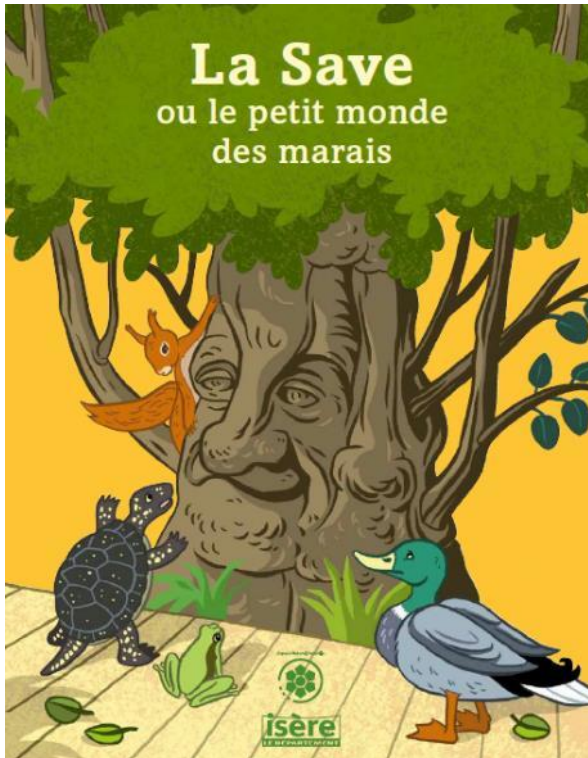
Une troisième résidence est envisagée en 2025-2026 afin de continuer cette valorisation artistique du site. Elle vise à accueillir un(e) artiste peintre et réaliser des ateliers auprès de collégiens et du grand public.

¹ Plan de gestion : document proposant un diagnostic de l'ENS et déclinant les objectifs et actions à mettre en place sur une durée de 5 ans.

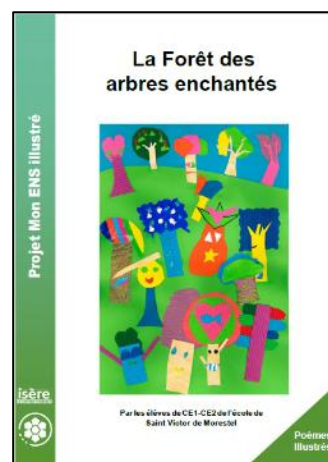
Vous pouvez accéder aux différentes restitutions en cliquant sur les images ci-après : 

- Résidence 2018-2019

Création artistique



Rendu médiation culturelle



- Résidence 2020 - 2021

Création artistique



Rendu médiation culturelle



PARTIE 1 – ELEMENTS CONTEXTUELS

1.1 Présentation de l'Espace Naturel Sensible de la Save

Localisation de l'ENS de la Save

L'ENS de la Save est situé sur 4 communes rurales du Nord-Isère :

- Morestel : 4300 habitants, chef-lieu du canton de Morestel,
- Arandon-Passins : 1770 habitants,
- Courtenay : 1270 habitants,
- Saint-Victor de Morestel : 1100 habitants.

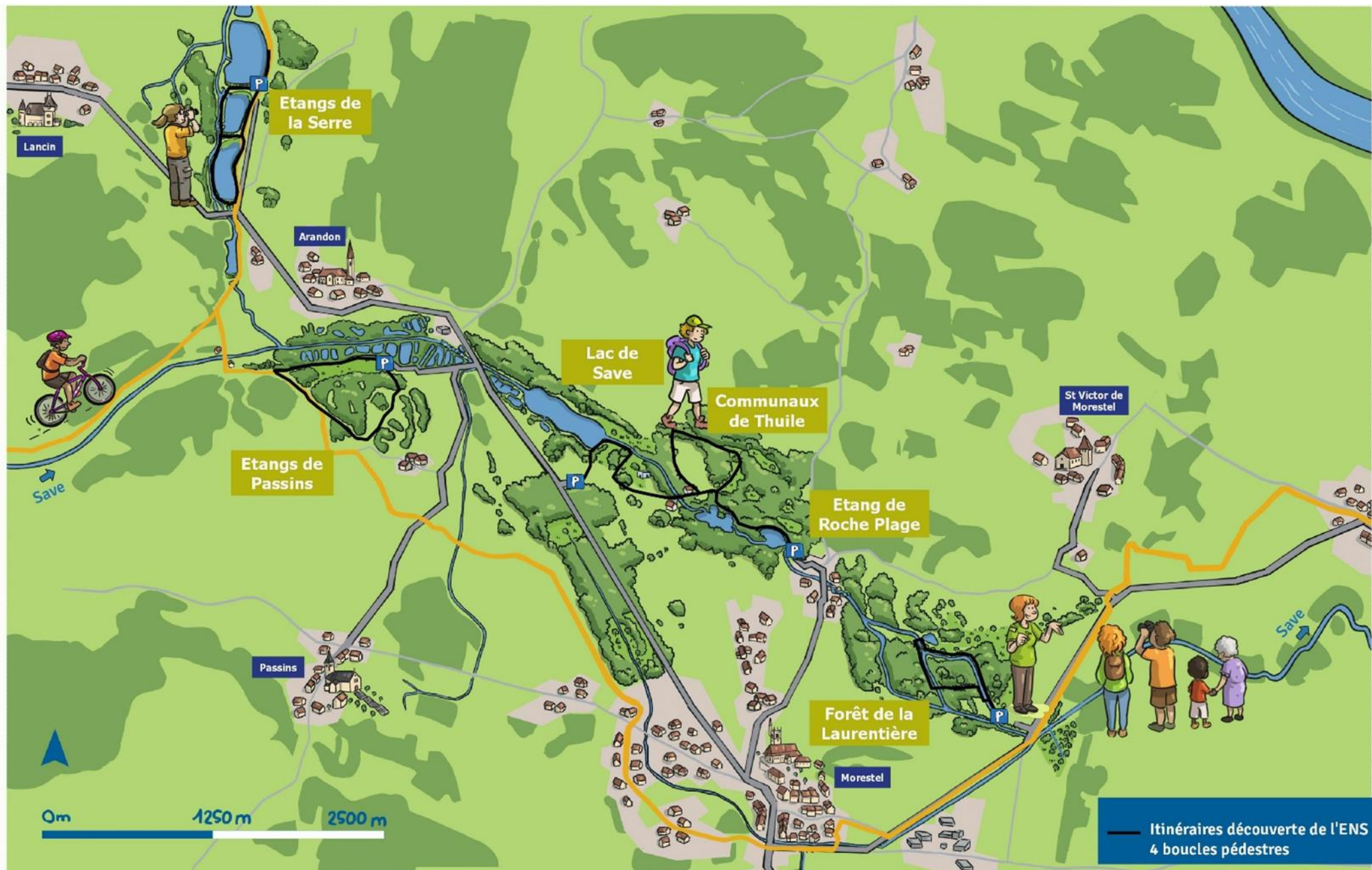


Il est divisé en différents secteurs :

- étangs de la Serre : 2 étangs aménagés pour l'accueil du public.
- étangs de Passins : chaîne de plusieurs étangs longés par la Save, ces étangs résultent de fosses d'extraction de la tourbe.
- lac de Save : lac formé par le passage d'un glacier il y a 15 000 ans, il est traversé par la Save. Un chemin en caillebotis longe une partie du plan d'eau. Le logement mis à disposition lors de la résidence d'artiste se situe également aux abords du lac.
- communaux de Thuile : pelouses sèches entretenues par pâturage.
- étang de Roche-Plage : étang privé alimenté par la Save.
- forêt de la Laurentière : boisement humide accompagnant la rivière.
- marais de Peysse : marais alimenté par un affluent de la Save.

4 boucles pédestres, localisées sur la carte ci-après, permettent de parcourir l'ENS tout au long de l'année.

Le site est situé à proximité d'une piste cyclable (la Via-Rhône).



1.2 Les actions culturelles développées sur le territoire

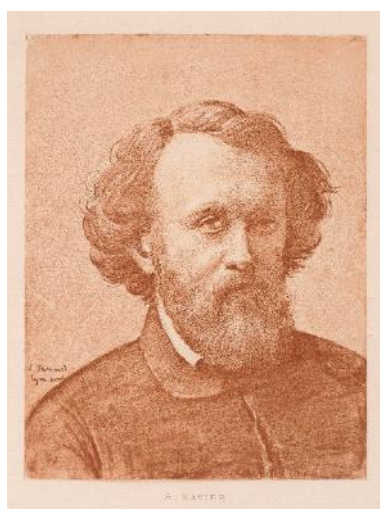
L'ENS de la Save est situé au sein du territoire départemental du Haut Rhône dauphinois, espace riche en patrimoine historique et naturel. Loin des grandes agglomérations, le territoire cherche à développer une offre culturelle attractive et de qualité pour ses habitants.

Le site est localisé à proximité de la commune de Morestel, cité dotée d'un centre-ville historique remarquable, mettant à l'honneur la peinture et notamment François-Auguste Ravier dont la maison est aujourd'hui un musée : la Maison Ravier. A noter que le collège de Morestel porte également le nom du peintre.

La Maison Ravier est partenaire de la résidence d'artiste, elle sera impliquée dans l'accompagnement de l'artiste en résidence (tant sur le volet artistique que sur l'aspect médiation culturelle).

Pour en savoir plus sur la Maison Ravier : <http://www.maisonravier.fr/>
Plusieurs œuvres de Ravier figurent en annexe 2 du présent document et sa biographie est décrite en annexe 3.

La résidence d'artiste proposée s'inscrit donc en relation avec le travail de Ravier, un lien est donc attendu entre la production envisagée et la sensibilité des œuvres de Ravier.



*Louis JANMOT (1814-1892),
Portrait de François Auguste
RAVIER (1814-1895), Tiré de
l'album 61 dessins de F.-
A. Ravier et 2 portraits de
l'auteur, héliogravés sous la
direction de Félix THIOLLIER,
1888, Lyon.*

Auguste Ravier (Lyon 1814 - Morestel 1895) n'a pas suivi la carrière de notaire que souhaitaient ses parents. Il a su les convaincre de sa vocation d'artiste et passera sa vie à peindre. Autodidacte, il a préservé son originalité, et sa capacité à inventer, sans compromis, une manière de traduire des sensations qui annonce l'Impressionnisme.

Quelques sujets lui sont chers. Si les lieux sont reconnaissables - il revient souvent aux mêmes endroits - il les interprète, les nuance comme autant de variations, toujours changeantes, au gré des sentiments qu'ils lui inspirent.

C'est un peintre de ciels où le soleil couchant l'emporte sur le levant. Avant tout épris de lumière, il cherche inlassablement à transcrire ses effets sur le paysage, et possède l'art de renouveler son sujet.

À Morestel, la maison où il vécut et qui porte son nom, est aujourd'hui un musée qui a reçu le label Maison des illustres du Ministère de la culture depuis 2012.

« Tout est dans le ciel. Les nuages et l'atmosphère me grisent. Toujours nouveau. C'est l'inépuisable, c'est l'infini. Il est des jours, je crois, où personne n'a vu ce que je vois, senti ce que je sens. »

PARTIE 2 – OBJECTIFS DE L’APPEL A PROPOSITIONS

2.1 Objectifs généraux des actions culturelles au sein de l’ENS

L’un des objectifs de l’ENS est de favoriser son ancrage local, de développer un accueil du public et une sensibilisation à la préservation de la nature.

Cette perspective s’est notamment concrétisée dans le plan de gestion par l’objectif opérationnel suivant : « Mettre en place une résidence d’artiste tous les 2 ans en lien avec les structures éducatives et culturelles locales ».

En effet, la valorisation artistique de l’ENS est considérée comme un facteur déterminant de son intégration dans le territoire. La médiation culturelle est un moyen attractif pour inciter les riverains à se rendre sur les lieux.

L’approche artistique devient alors un moyen pour permettre aux habitants de se familiariser avec les lieux, de comprendre certains enjeux et par la suite de les investir.

2.2 Objectifs de la résidence d’artiste

Les objectifs de la résidence sont de 2 types :

- Réalisation de 20 œuvres minimum

Imprégné par les différents éléments naturels composant l’ENS, l’artiste réalisera des peintures ou des aquarelles des lieux. Elles seront utilisées par la suite pour valoriser l’ENS et la Maison Ravier à travers différents supports de sensibilisation.

- Réalisation d’actions de médiation culturelle

Des ateliers seront mis en place par l’artiste en résidence en lien avec le collège de Morestel et la Maison Ravier.

Une exposition des productions de l’artiste et des collégiens sera réalisée en fin de résidence (2 temps d’exposition dont un au sein de la Maison Ravier).

PARTIE 3 – DEROULEMENT DE LA RESIDENCE ET CONTENU DU PROJET

Il est proposé d’accueillir l’artiste en résidence pendant 12 semaines avec une occupation du logement **de minimum 2/3 du temps envisagé** :

- 2 périodes fixes (mise à disposition du logement sur l’ENS)
 - une période de 4 semaines de mi-septembre à mi-octobre 2025,
 - une période de 4 semaines de fin-avril à fin-mai 2026.
- 4 semaines à définir (suivant actualités du site et disponibilité de l’artiste) – utilisation du logement sur l’ENS ou autre solution d’hébergement si habitation indisponible ou pas d’hébergement (retour de l’artiste à son domicile).

Durant ces périodes de résidence, les actions suivantes sont attendues :

- Réalisation de 20 peintures et/ou aquarelles minimum sur l'ENS :

Un livret de valorisation nature-culture de l'ENS est prévu sur l'une des boucles pédestres de l'ENS (boucle du lac de Save depuis Morestel). Il aura pour but de présenter le site et invitera l'utilisateur à poser un regard nouveau sur ce lieu, à travers une approche sensible et naturaliste.

Il fera également un lien avec les œuvres de Ravier et permettra une découverte du peintre en dehors de l'espace muséographique. Il sera valorisé et distribué par la Maison Ravier et l'Office de Tourisme des Balcons du Dauphiné.

L'artiste en résidence sera donc amené à produire entre 5 et 10 peintures minimum réparties tout au long de cet itinéraire afin de le mettre en valeur. Les points de vue représentés seront définis en lien avec l'équipe technique constitué dans le cadre de la résidence. Ils devront être identifiables par le grand public pour lui permettre de faire un lien entre le réel et la production artistique.

Les techniques utilisées pour réaliser ces peintures pourront être variées : aquarelle, peinture... Un lien artistique avec les œuvres de Ravier (sensibilité, travail de la lumière...) est attendu dans le rendu proposé.

Les œuvres produites seront ensuite scannées en haute définition ou prises en photo pour une intégration au sein du livret de découverte.

Le nombre d'œuvres produites pourra être discuté avec le comité technique en fonction des techniques utilisées et du temps nécessaire à la réalisation des productions.

Entre 5 et 10 autres œuvres minimum seront réalisées par l'artiste sur d'autres secteurs de l'ENS avec la même démarche artistique. Elles viseront plus la mise en valeur d'un point de vue caractéristique du lieu, sans intégration au sein d'un livret.

A noter que les œuvres produites seront exposées en fin de résidence au sein de la Maison Ravier. Leur format numérique restera propriété du Département dans un but de valorisation de l'ENS. Une convention de cession de droit à titre gratuit sera réalisée à cet effet. Cependant, les tableaux produits seront restitués à l'artiste en résidence une fois l'exposition terminée.

Ce travail de production nécessitera une immersion au sein de la nature, une prise en compte de la lumière, une intégration des évolutions saisonnières, une sensibilité au vivant. Une compréhension de l'historique des paysages, de l'évolution des pratiques humaines en lien avec la nature nourrira également cette approche artistique.

A noter que la conception du livret, sa mise en page et la réalisation de textes d'accompagnement ne seront pas à la charge de l'artiste.

Formats envisagés (à panacher) :

Peintures sur châssis :

- minimum : format paysage 10P (38*55cm), figure 10F (55*46cm)
- maximum : format paysage 20P (54*73cm), figure 20F (73*60 cm)

Aquarelles :

- dans le cadre de l'exposition des œuvres, les cadres fournis mesureront 50 x 40 cm. En plus petite quantité, d'autres formats seront également disponibles : 24 x 30.5 cm, 70 x 50 cm et 50 x 95.5 cm. Le format des productions devra donc s'adapter à ces gabarits.

- Mise en place d'actions de médiation :

L'artiste en résidence sera amené à proposer des actions de médiation auprès de différents publics :

* Collégiens :

6 classes de 5^{ème} du collège de Morestel bénéficieront chacune de 3 ateliers de 2h00 animés par l'artiste en résidence. Les élèves seront mobilisés en parallèle via la participation à des sorties sur le terrain accompagnées par un animateur nature (3 sorties réparties sur l'année scolaire).

A partir de ces expériences de terrain vécues par les élèves, l'artiste proposera des ateliers afin d'apporter son regard et sa technique en vue d'une production artistique (dont les modalités sont à définir avec l'équipe enseignante). Des ateliers seront également menés par la médiatrice culturelle de la Maison Ravier en complément au travail réalisé avec l'artiste en résidence.

L'artiste sera chargé d'organiser la mise en place et le déroulement des ateliers en lien avec l'équipe enseignante et la Maison Ravier. Tout au long du projet, il échangera avec les partenaires afin d'apporter ses conseils dans l'exploitation des séances réalisées.

*Grand public :

L'artiste en résidence proposera deux ateliers pour le grand public au sein de la Maison Ravier. Ces ateliers ne dépasseront pas 2 1/2 journées. Ils auront pour but d'initier des novices à une pratique artistique. Les modalités seront à définir avec la Maison Ravier.

PARTIE 4 – CONDITIONS DE REALISATION

4.1 Profil de l'artiste

La sélection de l'artiste en résidence se fera notamment sur les critères suivants :

- sensibilité pour la nature dans sa démarche artistique,
- expérience artistique et qualité du travail réalisé,
- expérience dans la conduite d'ateliers de médiation,
- disponibilité : présence au sein du logement mis à disposition représentant au moins les 2/3 de la période totale de résidence.

4.2 Les modalités de suivi de la résidence

La résidence sera suivie via des réunions régulières avec le comité technique composé par les agents du Département et les partenaires impliqués.

4.3 Description du logement mis à disposition

La maison est située au sein de l'ENS de la Save, au bord du lac de Save sur la commune d'Arandon-Passins. Cette partie du site est fermée au public. Le logement est au cœur de l'espace naturel, donc assez isolé. A noter que le gestionnaire habite dans une autre habitation voisine de celle mise à disposition.

Il y a un petit espace de prairie devant la maison et une terrasse équipée d'une table. Le bâtiment est composé d'un rez-de-chaussée présentant une cuisine-salle à manger de 35 m². L'étage comporte un wc salle de bain et deux chambres (12 m² et 15m²). L'une des chambres bénéficie de la présence d'une terrasse. La maison est meublée (four, gazinière, canapé, 1 lit deux places, 2 lits une place, étagères, armoire).

Les sols sont composés de parquet flottant (chambres) et de carrelage (cuisine – salon). Le chauffage est assuré par un poêle à granulé bois et des radiateurs électriques à l'étage. Un stock de granulés est mis à disposition de l'artiste. La personne retenue aura la charge d'alimenter le poêle à granules et d'assurer son nettoyage régulier. Les animaux domestiques ne sont pas autorisés. L'artiste pourra accueillir sa famille dans le logement durant la résidence.

La maison est située dans un très beau cadre naturel (présence du lac et de boisements). Ceci implique également la présence d'une faune sauvage à proximité auquel le résident devra s'habituer : coassement de grenouilles, loirs dans les combles etc.



Photos de la maison



Plan de travail et vue depuis la terrasse



Lac de Save



4.4 Les délais de réalisation

- 2 périodes fixes (mise à disposition du logement sur l'ENS)
 - une période de 4 semaines de mi-septembre à mi-octobre 2025,
 - une période de 4 semaines de fin-avril à fin-mai 2026.
- 4 semaines à définir (suivant actualités du site et disponibilité de l'artiste) – utilisation du logement sur l'ENS ou autre solution d'hébergement si habitation indisponible ou pas d'hébergement (retour de l'artiste à son domicile).

Une première rencontre avec les partenaires et une découverte du site sera prévue en juin 2025 (1 à 2 jours à organiser avec la personne retenue). Elle aura pour but d'organiser le premier temps de résidence.

Les actions de médiation seront réparties tout au long de l'année scolaire 2025-2026.

L'exposition des œuvres réalisées est prévue à partir de juin 2026.

Un délai sera nécessaire après l'exposition pour la numérisation de celles-ci.

4.5 Conditions financières

L'artiste se verra attribuer 10 000 € TTC versés sur facturation de sa part (5 000 € versé au plus tard au 28/02/2026, 5000 € à la réception des livrables).

Les frais de déplacement et de restauration seront à la charge de l'artiste.

Tout le matériel nécessaire à la réalisation des œuvres sera également à la charge de l'artiste en résidence.

L'artiste sera logé sur l'ENS de la Save à titre gratuit.

Les droits d'auteur liés à la réalisation des œuvres produites seront cédés gratuitement au Département dans le cadre d'une édition des rendus suivie d'une diffusion et d'une mise en téléchargement depuis un site internet. Un contrat de cession de droit sera établi à cet effet.

4.6 Le contenu des propositions

L'artiste devra fournir :

- une note d'intention sur le projet de résidence présentant notamment la méthode envisagée,
- une présentation succincte des projets réalisés et en cours,
- des exemples d'œuvres réalisées par l'artiste, nous permettant de saisir l'univers artistique de celui-ci,
- des références sur des actions de médiations menées avec différents types de publics,
- les références administratives (N° SIRET).

4.7 Les modalités de candidature

Plusieurs artistes sont sollicités pour cet appel à propositions. Chaque artiste doit transmettre une proposition pour le **24/03/25**, à l'adresse mail suivante :

- joanny.piolat@isere.fr

-> Demander une confirmation de réception. A noter que les mails présentant des pièces-jointes de plus de 4 Mo sont bloqués, nous vous invitons donc à transmettre vos dossiers via un lien de téléchargement.

Un envoi par courrier est également possible :

Maison du Département Haut Rhône Dauphinois

A l'attention de M. Piolat Joanny

45 impasse de l'ancienne gare BP 138

38460 Cremieu

Suite à la réception des dossiers, des auditions sont prévues en présence de représentants du Département et des partenaires associés.

La date du jury est le **07/05/25** (lieu à définir, à proximité de Morestel).

*Pour les personnes étant intéressées par l'appel à projet, une **visite de site** et du logement est proposée le **10/03/25 à 14h**. Elle sera menée par le gestionnaire de l'ENS et permettra aux candidats de mieux connaître le site. L'inscription est obligatoire auprès du gestionnaire de l'ENS (cf contact ci-dessous). Cette visite n'est pas obligatoire pour répondre à l'appel à projet.*

Pour tout renseignement :

Le gestionnaire de l'ENS : Joanny Piolat

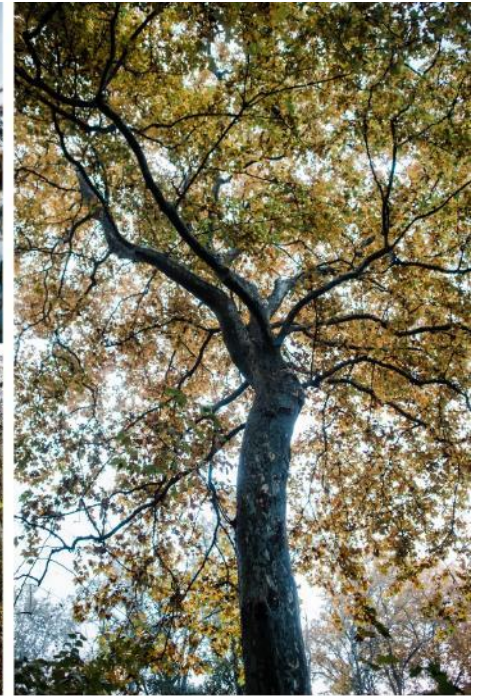
joanny.piolat@isere.fr

Tél. 04 74 18 66 38

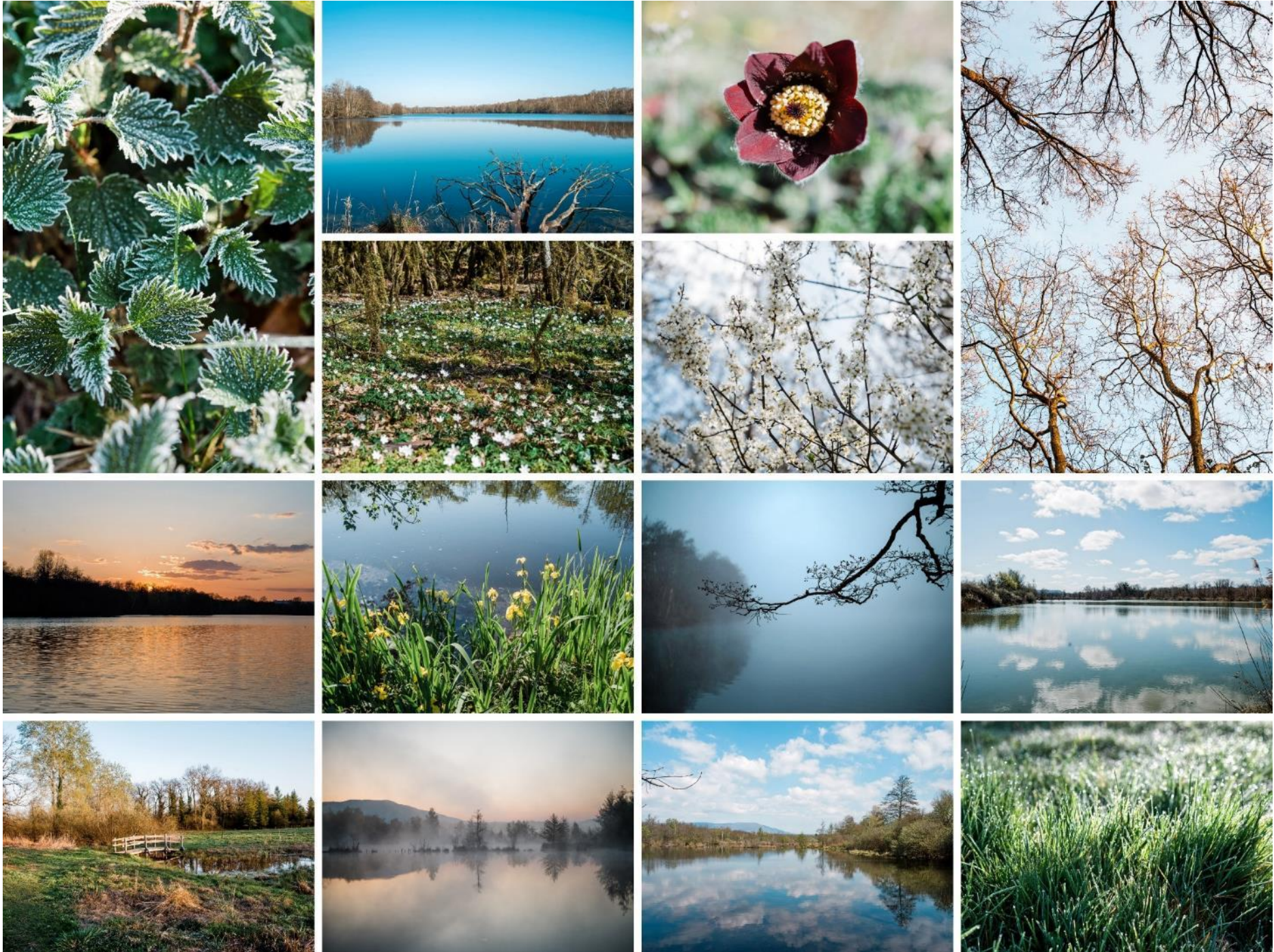
Mobile. 06 75 27 51 95

Annexe 1 : paysages de l'ENS

Plus que des mots, des images prises par une artiste permettront de mieux saisir la perception paysagère de l'ENS par le grand public. Hortense Giraud, photojournaliste, a été accueillie sur le site durant 4 mois entre 2020 et 2021 dans le cadre d'une résidence d'artiste. N'ayant jamais travaillé sur un espace naturel protégé et ne connaissant pas l'ENS, elle a posé un œil neuf sur ce lieu. A travers ses photos, elle partage sa perception de l'ENS. Une vision qui laisse place à l'esthétique et au sensible. Nous vous proposons de découvrir une sélection de ses photos au cours des 4 saisons.









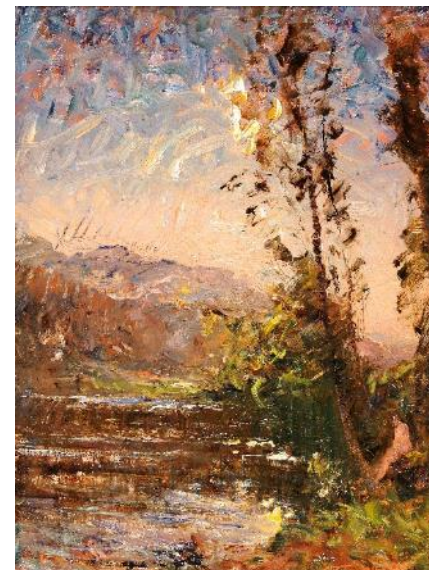
Annexe 2 : univers artistique de François-Auguste Ravier



Auguste Ravier, *Etang de la Levaz, Morestel*, huile sur bois, collection Maison Ravier.



Auguste Ravier, *Baigneuse au bord de l'étang*, aquarelle, collection Maison Ravier.



Auguste Ravier, *Baigneuse au bord de l'étang de Roche*, huile, collection Maison Ravier.



Auguste Ravier, *coucher de soleil sur l'étang*, aquarelle, collection Maison Ravier.

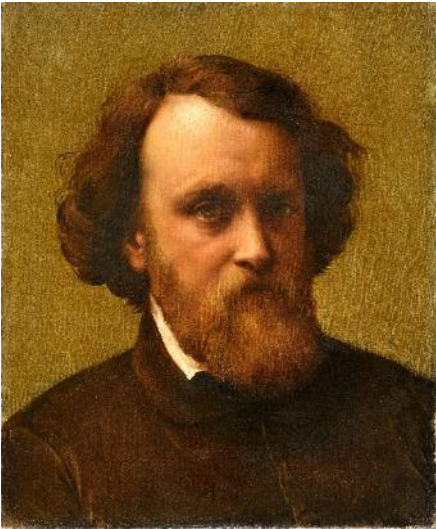


Auguste Ravier, *l'Etang de Roche, Morestel*, huile sur bois, collection Maison Ravier.



Auguste Ravier, *Paysage aux deux peupliers*, aquarelle, collection Maison Ravier.

Annexe 3 : biographie de François-Auguste Ravier (1814-1895)

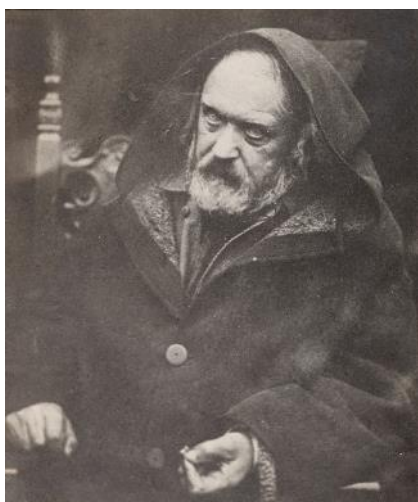


Louis JANMOT (1814-1892), *Portrait de François Auguste RAVIER* (1814-1895), Huile sur toile, coll. privée

François Auguste Ravier, communément appelé Auguste, naît à Lyon le 4 mai 1814, fils de Claude Ravier, confiseur, et de Françoise Viennois. En 1834, après l'obtention de son baccalauréat, il quitte Lyon pour étudier le droit à Paris, et devenir notaire selon le souhait de ses parents. Il obtiendra son diplôme un an plus tard. Il visite le Louvre et dessine des vues de Paris. Sa vocation d'artiste voit le jour, pleine d'espoirs et de doutes. Autour de la capitale, de nombreux artistes amplifient un mouvement en plein essor : ils sortent des ateliers pour observer et peindre la nature. Grâce à l'intervention du peintre lyonnais Nicolas Victor Fonville (1805-1856), il convainc ses parents de le laisser poursuivre dans cette voie.

De 1837 à 1838, autodidacte, il pérégrine dans la campagne bellifontaine, fréquentant quelquefois l'atelier des peintres Théodore Caruelle d'Aligny (1798-1871) et de Jules Coignet (1798-1860). Après le refus de ses œuvres au Salon de Paris en 1839, Ravier séjourne en juillet à Royat (Auvergne) où il rencontre Camille Corot (1796-1875), installé à l'auberge de la Mère Gagnevin. En 1840, comme de nombreux autres peintres, Ravier part en Italie, et s'établit principalement à Rome. Il parcourt la campagne alentour à la découverte des paysages et de la lumière. Entre 1840 et 1847, son séjour est entrecoupé de retours auprès de sa famille. Il en profite pour arpenter le Dauphiné, le Velay et le Forez et effectuer de nombreuses excursions à Crémieu. Après 1847, Ravier ne retournera plus en Italie ; il loge à Lyon avec ses parents.

En juin 1852, Ravier s'installe à l'Auberge de l'Écu à Crémieu où il retrouve Corot, et Daubigny, peintre qu'il avait déjà rencontré là, en 1849. Ils posent leur chevalet dans la vallée d'Optevoz. Dès 1854, Ravier s'installe à Crémieu avec sa femme Antoinette Dessaigne qu'il a épousée le 8 décembre 1852. Le couple aura cinq enfants. Il reçoit les visites de ses amis peintres Allemand, Chenu, Vernay, Carrand, Ponthus-Cinier, Borel, Berthon, Beauverie, Bellet du Poizat, Rahoult, l'Italien Fontanesi et le Suisse Potter...



Félix Thiollier, *Portrait photographique de François Auguste RAVIER (1814-1895), 1884, collection Maison Ravier*

En 1867, il acquiert une belle demeure dauphinoise sur les hauteurs de la ville de Morestel. C'est là qu'il conçoit la majorité de ses œuvres les plus visionnaires, impressionné par la lumière si particulière qui baigne les environs.

En 1873, il rencontre Félix Thiollier (1842-1914), amateur d'art éclairé et auteur de nombreuses monographies de peintres. Il devient un ami fidèle, le promoteur ardent de son œuvre et par la suite, son exécuteur testamentaire. Thiollier maîtrise la photographie et conseille Ravier qui s'y est lui-même intéressé dès les années 1840-50.

En avril 1884, à la suite d'un glaucome hémorragique, on doit procéder à l'ablation d'un œil. Sa vue se dégrade et il abandonne progressivement la peinture. Il s'éteint le 26 juin 1895 complètement aveugle, à l'âge de 81 ans. Il repose au cimetière de Morestel

En bref

Morestel, Cité des peintres, doit beaucoup à Auguste Ravier. Tout y rappelle sa forte empreinte : les rues portent le nom de peintres, au même titre que le collège François Auguste Ravier et le lycée Camille Corot.

Pendant les vingt-huit dernières années de sa vie, Ravier a réalisé une partie importante de son œuvre à l'intérieur de la maison, depuis sa terrasse ou dans les environs, entraînant dans son sillage une multitude de peintres.

La Maison Ravier est l'un des bâtiments emblématiques de la ville et de la Route des peintres.